

Idée Alsace se met à l'IKV

Vous avez dit IKV ?

Suite à la loi de transition énergétique pour la croissance verte parue en août 2015, le décret n°2016-144 relatif au versement d'une indemnité kilométrique vélo par les employeurs privés fait son apparition **le 11 février 2016**.



Ainsi, pour les salariés pédalant entre leur domicile et leur lieu de travail, **une indemnité kilométrique vélo est fixée à 0,25€ par kilomètre parcouru.**

Facultative, cette prise en charge par l'employeur peut être **cumulée avec le remboursement des abonnements transports** pour les trajets vélos de rabattement, hors accès en transports publics.

Pour l'employeur, cette participation à l'indemnité kilométrique vélo est exonérée de cotisations sociales, dans la limite de 200€ par an et par salarié, soit un parcours quotidien de 4 km pour un salarié à temps plein. Aucun contrôle ni justificatif n'est demandé de la part du salarié, puisque le système se base sur une déclaration d'honneur du salarié.

Mise en application au 1er juillet pour Idée Alsace



Le vélo est utilisé pour le trajet domicile-travail par plus de 50% de l'équipe d'Idée Alsace, avec une moyenne de 13,75 km à vélo par jour (distance aller-retour) pour les salariés utilisant le vélo.

Suite à ce constat, une première mesure avait été mise en place en avril 2014 chez Idée Alsace

afin de proposer une prime de 60€ par an pour chaque salarié utilisant le vélo au moins 6 mois par an. L'idée étant que cette prime couvre les réparations et l'entretien du vélo.

Aujourd'hui, c'est un pas de plus pour l'association qui proposera **au 1er juillet l'IKV, avec un plafond de 200€ / an et par salarié.**

Inciter les salariés à venir "au boulot à vélo"

L'objectif de l'IKV est bien sur de **motiver les salariés** à prendre le vélo pour réaliser le trajet domicile-travail. Réduction de l'impact carbone, intégration dans un plan de déplacement entreprise, cohésion d'équipe ou encore simplement réalisation d'un exercice physique quotidien, les avantages sont nombreux.

Pour ceux qui souhaitent tester le vélo, **l'Eurométropole de Strasbourg** met en place différents dispositifs incitant les transports doux pour le trajet domicile-travail, via notamment **la démarche**

[Optimix](#)

sur le Port Autonome de Strasbourg et sur l'Espace Européen de l'Entreprise.



Intitulé « [Au boulot à vélo !](#) », un challenge est également réalisé tous les ans depuis 2009 pour inciter les collaborateurs à prendre le vélo. **Organisé du**

6 au 19 juin 2016

, l'objectif est de cumuler le plus grand nombre de kilomètres effectués à vélo par les collaborateurs. Participant l'année dernière, Idée Alsace compte bien rejoindre les premiers inscrits parmi lesquels le Groupe Hospitalier Saint Vincent.

Qui nous aime nous suive... à vélo bien sur !

Pour en savoir plus

- [Lire l'article du Journal des Entreprises "Au travail à vélo" d'avril 2016](#) (à télécharger)
 - [Découvrir & bénéficier de la démarche Optimix](#)
 - [Participer au challenge Au boulot à vélo](#) (Eurométropole de Strasbourg)
 - [Participer au challenge, Au boulot, j'y vais à vélo](#) ! (Haut-Rhin & Bas-Rhin hors Eurométropole de Strasbourg)
-

- [Visionner le portrait d'adhérent de Tecnitude avec l'interview de son Président Éric Koenig](#)
- [Retourner à la newsletter n°31 de mai 2016](#)